

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 – 061****Objet** : Marché de Noël 2024 : Tarification des emplacements

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 14 au dimanche 15 décembre 2024, pour la cinquième année, le Marché de Noël au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE : DE FIXER** le droit de place des exposants à 30,00 € pour toute la durée de l'événement, et pour la mise à disposition d'un kit événementiel comprenant :

- Pour l'extérieur : une tonnelle, une grande table, deux chaises, une grille d'exposition et un branchement électrique ;
- Pour l'intérieur : deux petites tables, deux chaises, une grille d'exposition et un branchement électrique.

Vétraz-Monthoux, le 30/08/2024

Pour le Maire empêché,  
Sa Maire-Adjointe,  
Véronique FENEUL

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte télétransmis en sous-préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois, le 30.08.2024  
publié ou notifié le 30.08.2024

  
  


La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.